DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR PART I

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR, Part I
Code ISIN : FR0010546952

Initiateur : TOCQUEVILLE FINANCE (la « Société de Gestion » ou « TFSA »)

Site internet : www.tocquevillefinance.fr - Appeler le +33 (0) 1 56 77 33 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de TOCQUEVILLE FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.
TOCQUEVILLE FINANCE, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-91012 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP Tocqueville Megatrends ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de chercher à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle du marché actions européen sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.
Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence STOXX Europe 600 (code ISIN : EU0009658202), dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture, est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
Le FCP relève de la classification « Actions internationales ».
Afin de chercher à atteindre son objectif de gestion, le FCP est investi au minimum à 75 % de son actif net sur les marchés actions et jusqu'à 25 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Le FCP peut être exposé au maximum à 110 % de son actif net aux marchés actions. Le choix des titres se fait en deux étapes :
• Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, société du groupe La Banque Postale, auquel appartient la Société de Gestion, et sur l'expertise interne des gérants de la Société de Gestion. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique et développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité »). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.
• Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 110% en actions de toutes capitalisations, en orientant la recherche vers les titres des sociétés dont le profil de croissance s'inscrit dans des tendances de très long terme. Ces grandes tendances présentent trois caractéristiques majeures, selon l'analyse de la société de gestion : elles supposent des changements structurels qui s'étalent sur de longues périodes, elles présentent un caractère certain, ou a minima probable, et elles sont susceptibles de générer des performances économiques positives et moins susceptibles de variation que l'ensemble du marché. Les valeurs sélectionnées répondront à quatre thématiques : le défi démographique, le défi technologique, le défi des ressources naturelles et celui de la multiplication des échanges. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions des pays de la zone euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.
Le FCP sera exposé entre 75 % et 110 % en actions des pays de l'UE et de l'EEE, et jusqu'à 25 % en bons du Trésor et autres titres de créances négociables libellés en euro et de notation minimale à l'acquisition ou en cours de vie A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne

de FIA, investis en actions, ou en monétaire. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
Le FCP peut avoir recours de manière accessoire aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
Dans la poursuite de l'objectif de gestion ou dans un souci de couverture de son risque du fait d'une anticipation baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le FCP pourra avoir recours aux instruments dérivés.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14h30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.tocquevillefinance.fr, et gratuitement auprès de TOCQUEVILLE FINANCE, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :





L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de TOCQUEVILLE FINANCE à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de TOCQUEVILLE FINANCE.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 196 €	8 267 €
	Rendement annuel moyen	-28,04%	-3,73%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 440 €	8 267 €
	Rendement annuel moyen	-25,60%	-3,73%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 706 €	13 640 €
	Rendement annuel moyen	7,06%	6,40%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	13 792 €	17 123 €
	Rendement annuel moyen	37,92%	11,36%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 30/12/2021 et 30/06/2023 pour le scénario défavorable
- 28/08/2015 et 28/08/2020 pour le scénario intermédiaire
- 28/10/2016 et 29/10/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI TOCQUEVILLE FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	137 €	962 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,37%	1,46% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,9% avant déduction des coûts et de 6,4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 3,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	1,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. La personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de rachat de : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,06% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	106 €
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit. Frais appliqués en cas de rachat : 1,0%. Frais appliqués en cas de rachat par la personne qui vous vend le produit : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Par courrier : TOCQUEVILLE FINANCE - DCCI, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
Par email : serviceclient_TFSA@lbpam.com.
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.tocquevillefinance.fr/traitement-des-reclamations/.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de TOCQUEVILLE FINANCE (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.tocquevillefinance.fr/funds/TOCQUEVILLE-MEGATRENDS-ISR/I/.